



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/1/Add.7
16 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 115 de la liste préliminaire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

PREVISIONS REVISEES

Additif

PARTIE VI

**Postes temporaires autorisés sur une base renouvelable pour
l'exercice biennal 1986-1987 et approuvés pour l'exercice
biennal 1988-1989 au titre du budget ordinaire**

Rapport du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, a approuvé un total de 253 postes temporaires renouvelables (251 aux chapitres des dépenses et 2 aux chapitres des recettes) pour l'exercice biennal 1988-1989, au titre du budget ordinaire (pour le détail, voir le tableau figurant en annexe).
2. Lorsqu'il a procédé à son étude dans le contexte de l'application de la recommandation 15, relative à la réduction des postes, du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU 1/, le Groupe de l'analyse des postes, créé au milieu de 1987 par le Secrétaire général 2/, a utilisé comme base de ses travaux des tableaux d'effectifs globaux comprenant tant les postes permanents que les postes temporaires financés au moyen du budget ordinaire. Les pourcentages indiquant le profil en résultant pour chaque chapitre étaient fondés sur ces tableaux d'effectifs globaux.

* A/43/50.

3. Cette approche était justifiée par le fait qu'en même temps que le Groupe de l'analyse des postes identifiait des postes en vue de leur suppression, la plupart des responsables de programmes analysaient leurs programmes de travail en fonction de la totalité des ressources en personnel existantes, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans la résolution 41/213. Au cours du processus de rénovation et de rationalisation, les tâches afférentes aux postes temporaires ont été examinées de pair avec celles attribuées aux postes permanents. Dans la plupart des cas, les postes identifiés comme "renouvelables temporaires" avaient été renouvelés annuellement, parfois jusqu'à cinq ou sept années durant. La plupart des mandats initiaux qui avaient prévu des postes temporaires étaient donc devenus des mandats permanents, intégrés aux programmes de travail ordinaires.

4. En outre, les titulaires des postes temporaires ne s'étaient pas nécessairement vu exclusivement assigner les attributions identifiées au début, lors de la création de leurs postes. De ce fait, il n'y avait plus guère de raison de conserver la distinction entre postes permanents et postes temporaires.

5. Il est donc proposé que les 253 postes renouvelables temporaires financés au moyen du budget ordinaire et énumérés dans le tableau joint en annexe soient tous transformés en postes permanents (à savoir, pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : 2 SSG, 1 D-2, 8 D-1, 15 P-5, 18 P-4, 45 P-3 et 14 P-2/1; pour la catégorie des services généraux : 11 postes de 1re classe et 61 postes d'autres classes; pour les agents locaux : 78). Cette transformation n'influerait ni sur le montant des crédits couverts pour l'exercice biennal ni sur la réduction que le document A/C.5/43/1 prévoit pour le 31 décembre 1989.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ Voir A/C.5/43/1, par. 6.

POSTES RENOUVELABLES TEMPORAIRES APPROUVES POUR 1988-1989

Chapitres du budget et unités administratives	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et autres catégories					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	1re classe	Autres classes	Serv. sécur.	Serv. mobile	Corps de métier	Agent local	Total partiel Total
1. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE	-	1	-	1	2	2	8	-	14	-	13	-	-	3	16	30
B. Direction exécutive et administration	-	1	-	1	2	2	8	-	14	-	13	-	-	3	16	30
3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de secrétariat (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
4. Division des droits des Palestiniens	-	-	-	1	1	2	7	-	11	-	8	-	-	-	8	19
11. Bureau du Coordonnateur pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban	-	1	-	-	1	-	-	-	2	-	1	-	-	3	4	6
12. Bureau de la recherche et de la collecte d'informations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	4	4
2A. AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE : MAINTIEN DE LA PAIX	-	-	-	2	4	2	1	2	11	1	1	-	-	19	21	32
B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	-	-	-	2	3	-	-	-	5	1	1	-	-	-	2	7
C. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer	-	-	-	-	1	2	1	2	6	-	-	-	-	19	19	25
2B. AFFAIRES DE DESARMEMENT	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
A. Organes directeurs, Conférence du désarmement	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION	-	-	1	2	6	4	8	1	22	1	17	-	-	7	25	47
B. Département des questions politiques spéciales, de la décolonisation et de la tutelle	-	-	-	1	3	3	4	-	11	-	7	-	-	-	7	18

Chapitres du budget et unités administratives	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et autres catégories					
	Total										Ire classe	Autres classes	Serv. mobile	Serv. métier local	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	partiel	Total						
C. Namibie	-	-	-	-	2	1	4	1	8	1	8	-	-	6	15	23
E. Asie du Sud-Est : Affaires politiques et humanitaires	-	-	1	1	1	-	-	-	3	-	2	-	-	1	3	6
5A. BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	2
11. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	1	1	3
13. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	2	2	4
14. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
19. CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT)	-	-	-	1	-	-	4	-	5	-	-	-	-	7	7	12
25. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	-	-	-	-	-	2	2	-	4	-	6	-	-	-	6	10
26. ACTIVITES JURIDIQUES	-	-	-	-	-	-	1	1	2	8	-	-	-	-	8	10
C. Bureau des affaires juridiques	-	-	-	-	-	1	1	1	2	8	4	-	-	-	4	21
27. INFORMATION	-	-	-	-	1	-	9	7	17	-	-	-	-	-	-	-
A. Département de l'Information (Siège)	-	-	-	1	-	9	7	7	17	-	4	-	-	-	4	21
28. ADMINISTRATION ET GESTION	-	-	-	1	1	4	4	1	11	-	14	-	-	39	53	64
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	-	-	-	-	-	2	3	1	6	-	7	-	-	-	7	13
G. Administration et services communs, Genève	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	6	-	-	-	6	7
J. Services administratifs, Vienne	-	-	-	1	1	1	1	-	4	-	1	-	-	-	1	5
K. Services communs, Nairobi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	39	39

Chapitres du budget et unités administratives	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et autres catégories						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	partiel	Total	1re classe	Autres classes	Serv. mobile	Serv. métier	Corps de Agent	Total	
29. SERVICES DE CONFERENCE ET BIBLIOTHEQUES	-	-	-	-	-	2	6	2	10	1	3	-	-	-	-	4	14
B. Programmes d'activité	-	-	-	-	-	1	6	2	9	1	3	-	-	-	-	4	13
C. Appui aux programmes	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL	-	2	1	8	15	18	45	14	103	11	59	-	-	-	78	148	251
CHAPITRE 3 DES RECETTES. ACTIVITES PRODUCTRICES DE RECETTES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2	2
TOTAL GENERAL	-	2	1	8	15	18	45	14	103	11	61	-	-	-	78	150	253